

Ce bulletin du "Cercle Royal Apicole de Nivelles", ASBL, est dans la continuité de celui créé en 1970 par le "Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs" fondé en 1924. Il est distribué gratuitement aux membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture. Son but est d'informer les membres qui ne participent pas aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.



**Cercle
Royal
Apicole
de
Nivelles**

Mais aussi de faire connaître auprès du public notre section et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la revue « Apiculture en Wallonie ».

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)

Guy Van Ael – Président

Allée des Sources, N° 2 à 1400 Monstreux 0486 / 82 02 34

benedicte.tintinger@hotmail.com

Vincent Hemberg

Rue Passe-tout-Outre, 8 à 7340 Warquignies 0478 / 96 78 90 vincent.hemberg@gmail.com

Christophe Lippevelts

Rue de la Station, 16 à 7160 Chapelle-lez-Hairlaimont 0498 / 59 00 94

lippevelts.Christophe@gmail.com

Philippe Mahy – Responsable du rucher tampon

Rue Barbette, N° 13 à 1404 Bornival 0477 / 46 32 17 barbette13@yahoo.fr

Maxime Pierson

Rue Haneliquet, 2 B0201 à 1401 Baulers 0479 / 52 20 76 maxime@pierson.be

Jean-François Charlier – Rédacteur, Trésorier & Moniteur-club

Avenue du Centenaire, N° 12 à Nivelles 0494 / 98 02 96 jfcharlier59@gmail.com

Cotisations 2023 à verser au N° BE59 0018 0719 0226

Membres de soutien : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la revue « Apiculture en Wallonie », à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).

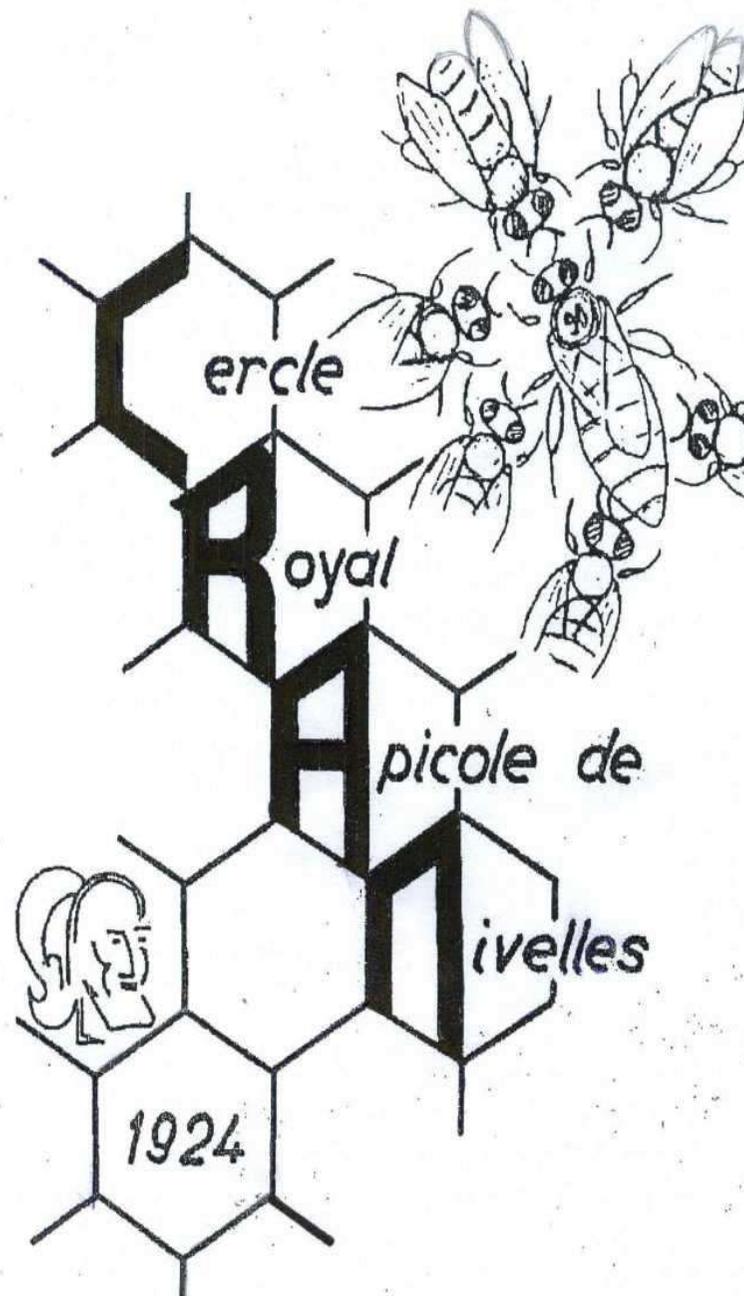
En cas d'accident, avertir au plus vite le secrétariat de la FABW

Jean-Michel Doncq au 010 / 86 19 49 ou par GSM 0477 / 48 30 94

Adresse secrétariat: Rue du rand Brou N° 64 à 1320 Tourinnes-la-Grosse

secretariat.fabw@doncq.be

<http://fabw.be>



"apicultureenivelles"

N° 109 SEPTEMBRE 2023

Le petit mot du Rédacteur :

Pour faire simple, je transmets un résumé succinct d'une partie du PV de la dernière réunion de notre comité qui a eu lieu le jeudi 5 octobre.

Piégeage de printemps

Gérald Olivier a confectionné un tableau pour intégrer les prises au printemps. Succès mitigé, reprise en 2024

Les 25 pièges achetés par la Ville de Nivelles ont été distribués à des membres du PCDN et des apiculteurs du Cercle résidant à Nivelles pour le maillage (qui totalise 77 pièges répertoriés).

On a envoyé un courrier pour redemander 25 pièges supplémentaires pour 2024

Christophe peut fournir des embouts pièges en 3D à placer sur des pots de miel.

Destruction des nids domaine public

La Ville de Nivelles accepte de financer la destruction des nids sur DP. Mais 17 jours ont été nécessaires avant l'intervention des pompiers sur 2 nids côté Ravel et Chaussée de Braine-le-Comte. J'avoue que ça nous a un peu refroidi.

C'est dramatiquement très (trop) lourd administrativement. À la suite d'un rdv chez notre Échevin de l'Environnement Pascal Rigot pour discuter de ce problème, il a promis d'en faire part « plus haut » et à la zone de secours mais ce n'est pas de son ressort.



En fait, la prise en charge financière de la destruction des nids continuera à poser un problème. Pourquoi la Flandre et Bruxelles et Hainaut-Centre interviennent-elles par exemple ? Et pas la zone de secours du BW ? Étudions par cœur cette phrase pour continuer à s'en servir les années suivantes.



La destruction des nids en domaine privé reste au bon vouloir du citoyen qui doit

- 1) Permettre l'accès à sa propriété
- 2) Payer une certaine somme aux désinsectiseurs.

Mais on en arrive à ce que des apiculteurs et propriétaires doivent se cotiser pour payer avec déjà plusieurs exemples à Bornival, ils doivent ainsi se substituer à l'action de l'Autorité publique et au Plan wallon d'aide au secteur.

Nos 3 membres Gaëtan Fiévet, Nicolas Polidoroff et Jérémy Trigaux qui ont suivi la formation CRA-W ont été mis en contact dans un souci d'efficacité. Ils ont déjà concrétisé des collaborations. Vous pouvez les contacter.

La plan wallon plan avec distribution de vareuses, matériels que des apiculteurs brevetés CRA-w mettront en œuvre est en cours de commande. Pas encore en cours de réalisation. (Les vareuses sont en chemin, le matériel a pris un gros retard) (Philippe Mahy nous a indiqué que ce serait prêt pour début novembre. Autant dire pour l'an prochain).

Signalons par ailleurs la création d'un groupe **FaceBook Vespa Hunter 1400 par Nicolas Polidoroff**. Ça a l'air de fonctionner car plusieurs nids ont été signalés par des citoyens qui ne sont pas du tout apiculteurs et qui sont solidaires avec nous.

On m'a par ailleurs reproché de ne pas avoir commandé ce matériel pour le CRAN.

Ma réponse :

1) le besoin de distribuer équitablement le matériel pour toute la Wallonie.

2) Le fait que Ittre et « Abeille du Hain » l'avaient reçu, et que si un 3^{ème} l'avait demandé, un de nos deux voisins ne l'aurait pas obtenu non plus car trop de proximité.

Et 3) **Que l'offre a été déclinée vu la lourdeur administrative (fiche de déclaration, défraiement des opérateurs, des frais de déplacement, etc.)**

Destruction des nids en domaine privé : proposition de la Ville de Nivelles

Lors de notre rendez-vous chez Pascal Rigot, il nous a fait part d'une proposition qu'il portera devant le Conseil communal.

Plutôt que le Cercle demande un « subside extraordinaire frelon », la Ville lancerait un « marché public » pour désigner un (des) désinsectiseur(s) relié(s) à la Ville de Nivelles (comme c'est organisé à Wavre). Contact repris, le projet a reçu un bon accueil au Conseil communal.

Un budget pourrait y être consacré avec l'avantage certain est que c'est la Ville de Nivelles qui se chargerait de tout : introduction du dossier et gestion administrative.

Pour conclure provisoirement, nous essayerons d'obtenir le nombre total, ou approximatif de destruction en 2023 sur Nivelles, car nous sommes manifestement très impactés cette année.

La vie du Cercle

Site Web du Cercle apiculturenivelles.be

Projets et activités du Cercle apicole de Nivelles Contact Guy Van Ael ou Jf Charlier

Notre première conférence de la saison : « Histoire de l'apiculture » par monsieur Jacques Ernoux nous a permis de nous replonger dans le "bon vieux temps" de l'apiculture hors des périodes "gros soucis" que nous connaissons actuellement. Les prochaines conférences :

"Adaptations de la gestion apicole au vu des changements climatiques" Agnès Fayet en principe le vendredi 15 décembre 2023 à 19h30

"Plantations et organisation d'un jardin mellifère" Jean-Nicolas Arnould dimanche 21/01/2024 et "Observations au trou de vol" par Renaud Delfosse le 15/03/2024

Elles se dérouleront (à confirmer) au «Foyer des Récollets» devenu « **MJ SQAD** » ou « Maison des Jeunes » de Nivelles qui se trouve **Rue de Charleroi** (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas).

Autre petite info : nous participerons à la "Journée de l'arbre" organisée par la ville de Nivelles le samedi 25 novembre en matinée. Au plaisir de vous rencontrer lors de ces activités, Bien cordialement

Jean-François

Vous pouvez de renseigner vos prises de frelons via le formulaire ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH4mp-gErsyfWcen4tRYMholqQC1wtNv-fZTr7-DW114sQQa/viewform?usp=sf_link

invasives@spw.wallonie.be

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e=invasives>

Le coin des petites annonces

Il a été décidé de vous signaler la non-responsabilité du CRAN pour des achats de colonies et/ou de matériel d'occasion entre membres car le CRAN n'intervient pas dans les transactions.

4 grilles à Reines DDT 10 neuves acier galva sans cadre 6€ ou 22€ les 4

Localisation pour rucher

Mme Antoine a un bel endroit à proposer en fond de jardin à Ittre, Rue de l'Ascension N°11. Ses coordonnées téléphoniques : 0472 / 50 23 28

Pour les activités de l'agenda chez nos collègues apiculteurs, vous pouvez aussi consulter leurs sites web en général très complets.

Conférences et cours de l'Abeille du Hain abeilleduhain@live.be

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine
Contact : **Agnès Beulens** 02/366.03.30

SRAWÉ Société royale d'Apiculture de Wavre et Environs (avec le soutien de la Ville de Wavre)

Salle des TEMPLIERS de l'hôtel de ville de Wavre.

Renseignements thierry.vanderschelden@gmail.com ou tél 0477/56 46 43

SRABE Société royale d'Apiculture de Bruxelles & Environs « Bruxelles m'abeilles »
Au Potelier des Pilifs, Rue du Craetveld 124 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Jeudi 7 décembre pm

Procession Saint-Ambroise escorté par la fanfare jusqu'au pied de Manneken-Pis.
« Pipi – Hydromel » offert par le Ketje et Xavier Rennotte de Nectar & Co

Conférence « Introduction des reines dans les colonies » par Didier Brick le dimanche 10 décembre à 14h30

L'AAJIE (Association des Apiculteurs de Jodoigne, Incourt et Environs)

Pour info, contactez eddy.dagrain@aajie.be

Cercle Apicole de Charleroi CAC secretariat.cac.charleroi@gmail.com

Maison communale de Marchienne-au-Pont Place Kennedy, N°1

Rebecq-Engnien <http://www.apiculture-rebecq-engnien.be/> 0479/65 95 94

Musée du Miel et de l'Abeille (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, N°12 à 6540 LOBBES Infos: 0499/29.08.41

Prenez contact abeillenatureasbl@gmail.com <http://abeilleetnature.be>

Sites et liens importants : UFAWB <http://www.apiculture-wallonie.be/>

Nouvelle adresse de contact pour la rédaction de la nouvelle revue apicole en

Wallonie : apiculture.en.wallonie@gmail.com rédaction Benoit Urbain +32 477 206806

Autres sites importants:

<http://www.favv-afsca/apiculture/santeanimale/>

beewallonie.be

CARI info@cari.be 010/473416 <https://www.cari.be> <http://butine.info/>
<https://www.cari.be> Nouveau site-web du CARI

Les pieds dans le plat pour se faire des amis et voir ceux qui suivent...

Bouili Lanners dénonce l'absence de filières d'élimination des nids neutralisés avec de l'insecticide dangereux pour l'environnement.

Ça tombe bien mal en ce moment car il FAUT détruire les nids, le maximum possible. Pendant qu'on discute de pièges sélectifs, le frelon asiatique sélective tout se qui passe à sa portée et EST un danger pour la biodiversité, n'en déplaise à notre ministre de l'Environnement. Mais en France, le nid est un déchet phytosanitaire.

Mais monsieur Lanners a lui raison, lorsqu'il affirme cela. Et les conscientisés le savent, et le savaient depuis longtemps.

Mais que faire ? Une fois de plus notre société toute technique et chimique soit-elle se trouve démunie et bien penaude devant une invasion qui aurait pu être limitée sa probable ampleur avait été réfléchi à temps par nos autorités.

Voir le dossier dans « Vers l'Avenir » du jeudi 12/10

Le Champion des prises à Nivelles reste Alain Schockert avec près de 2000 prises. Son épouse Yvette et lui ont enfin pu repérer le nid qui a été détruit.

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

Nid dans le sol

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid0k2mRk2e3449NwQrVniQio4mXNBKNqngByhYc7T7Mv7q6hphvtUhVCMcncdN3BVGAI&id=100016013957403

Une défense style Apis Cerana. Les abeilles se défendent

<https://fb.watch/movZiJZpl-/>

7J/7  **FG API**

- Neutralisation nids guêpes/frelons
- Déplacement nids bourdons
- Récupération (gratuite) essaims abeilles accessibles

Formé destruction frelons asiatiques

+32 474 28 56 59
gaetan.fievez@gmail.com
www.fg-api.be

**FORFAITS
FIXES**

AB PROKILL (0474/44.64.98) ou **FG-API** (0474/28.56.59)

 **FG API**



Abelle domestique (Apis mellifera) Bourdon (Bombus terrestris) Guêpe commune (Vespa vulgaris) Frelon européen (Vespa crabro) Frelon asiatique (Vespa velutina)

www.fg-api.be
@fg-api

Un courrier à la Commune d'une Nivelloise conscientisée

Monsieur,

Il y a quelques semaines, j'ai fait enlever un nid de frelons asiatiques dans un arbuste de mon jardin de la rue Wauters à Nivelles.

Le spécialiste de la société Awesse qui est venu m'a dit qu'il y avait probablement un autre nid, en hauteur, dans les environs.

Mes voisins et moi, avons repéré ce deuxième nid, en haut d'un sapin chez un autre voisin, au 58 de la rue Henri Pauwels.

Ma voisine est allée demander à ce voisin de faire enlever le nid, mais sans résultat.

Nous sommes allés à la commune où on nous a répondu qu'un agent irait chez eux ou mettrait un mot dans la boîte aux lettres de ces personnes mais qu'on ne pouvait pas les obliger à enlever ce nid.

J'ai donc décidé de vous envoyer cette information car je sais que les frelons asiatiques sont très dangereux pour les abeilles.

Et je me demande si vous, en tant qu'association, vous ne pourriez pas intervenir auprès de la commune.

En effet, dans de nombreuses autres communes, l'enlèvement des nids de frelons est pris en charge par la commune elle-même. Le règlement communal pourrait donc être changé en ce sens.

Je reste à votre disposition pour plus d'information.

Bien à vous,

Anne-Marie LEGRAND

Loque européenne.

Ci-dessous le message du Cari avec le lien que je vous invite à lire afin que vous soyez averti. Rappelons aussi qu'il est obligatoire de s'inscrire à l'AFSCA

Les zones de quarantaine s'étendent. Encore 2 zones supplémentaires ont été signalées aujourd'hui du côté de Houffalize et de Beauvechain. Faut-il ou pas sortir la loque européenne des maladies à déclaration obligatoire comme le préconise la Loi sur la santé animale européenne ? Cela permettrait-il de gérer plus subtilement les cas de loque européenne ? Comment préserver ses colonies de la maladie ? Le point sur la situation :

<https://butine.info/attention-loque-europeenne-en-wallonie-et-a-bruxelles/>

Suite du dossier AFSCA inscription et étiquetage des miels

Le Président de l'ITRE Dominique Dechamps nous a envoyé les raccourcis pour faciliter son inscription à l'AFSCA. Signalons déjà que c'est obligatoire, et pour les frais en cas de suspicion de loque européenne ou pour pouvoir faire appel aux groupes de destructeurs de nids de frelons asiatiques. Introduire la demande d'enregistrement via <https://www.favv-afscs.be/professionnels/agrements/demande/>

Télécharger le document, le compléter, [le scanner et l'envoyer par mail à l'unité de contrôle de la province](#) :
Brabant wallon et Namur : Info.BNA@afscs.be
Hainaut : Info.HAI@afscs.be

pour les activités à compléter :

Apiculteur - détention d'abeilles

Lieu	PL4	Apiculteur
Activité	AC28	Détention
Produit	PR1	Abeilles

Apiculteur - produits apicoles

Lieu	PL4	Apiculteur
Activité	AC64	Production
Produit	PR127	Produits apicoles

l'application <https://www.favv-afscs.be/professionnels/foodweb/> permettra par suite de gérer ses données, grâce au login communiqué par l'AFSCA

De grâce, inscrivez-vous à l'AFSCA. C'est une obligation légale. Et vous serez ainsi en ordre en cas de problème sanitaire.

Suite du dossier AFSCA étiquetage des miels pour compléter le dossier avec quelques remarques d'un lecteur assidu de notre revue

Salut J.F. J'ai lu avec plaisir et attention la dernière revue du cercle. Tu me connais et je me permets donc quelques remarques "à chaud" concernant l'étiquetage du miel.

1) Tout d'abord l'étiquetage est obligatoire...lorsqu'une 3ème condition d'affiliation à l'AFSCA -(que tu aurais donc pu ajouter après le ... Et...) est rencontrée, à savoir "la commercialisation" (cession à titre onéreux ou gratuit... Tu connais aussi mon obstination à le rappeler) : si le miel que tu produis ne quitte pas ton domicile, il n'y a évidemment pas besoin d'étiquetage, tout comme les confitures que madame (ou toi-même) prépare(s). Pour les indications mentionnées 1) On peut préciser le type de miel (miel de nectar ou miel de miellat p.ex 3) l'indication du (des) pays d'origine du miel : pourquoi "(normalement) ...", : c'est bien obligatoire (miel de pays CE et non CE ne devrait pas concerner les amis nivellois) 6) date limite de consommation : il s'agit bien de la date limite d'utilisation optimale (*) N.B. Si les conditions de conservation sont précisées, elles doivent être respectées dans l'entrepôt de l'apiculteur

Avec tous mes encouragements,

Paul Wadeleux

PS

1) J'ai évidemment conservé sous format PDF la législation qui précise en détails tous les points évoqués

2) (*) c'est essentiellement le taux d'humidité du miel qui va déterminer la DLUO et les conditions de conservation. Voici ce que, "in illo tempore" ... et non suspecto» j'avais noté dans un cours donné par le CARI:

Taux d'humidité et risque de fermentation

! < 17 % aucun risque

! 17 - 18 % risque très faible

! 18 - 19 % risque important

! >19 % risque très important

(voir en dernière page) Et la der :

Et la der :

Cela concerne le déphasage dont tu as parlé.

A priori, cela n'est pas dû à un excès d'humidité dans le miel de départ mais à une cristallisation mal dirigée ou à une structure cristalline peu robuste ou déstabilisée p.ex. à la suite d'un coup de chaleur. Dans ce processus de déphasage du miel « l'ensemble de la structure cristalline constituée de glucose se tasse dans le pot (masse cristalline plus claire) laissant apparaître au-dessus une couche de couleur foncée (constituée des autres sucres, de l'eau et des microéléments) » (source CARI). Suite au relargage de de l'eau « inter-cristalline » dans la phase supérieure, il en résulte une teneur élevée favorisant la fermentation.

Pour terminer, je ne peux m'empêcher d'attirer l'attention sur l'importance de calibrer régulièrement son réfractomètre (p.ex. avec de l'huile d'olive). Un collègue apiculteur était confiant dans la qualité de son miel qui affichait un taux d'humidité de 16.5 %. Le réfractomètre venait d'être acquis et « n'avait donc pas besoin d'être calibré » selon le vendeur. Après vérification et correction appropriée, la teneur en eau était réalité 18%.

CARI 40 Ans

FOCUS

Santé

virus, toxicologie, alimentation, sélection, climat, gestion sanitaire, varroa, législation, bonnes pratiques apicoles, espèces exotiques envahissantes

Octobre 2023 - Mars 2024

20h - ZOOM

26/10 - Philippe Givet et Michel Pechinot - Conseiller les apiculteurs sur la santé des abeilles / **09/11 - Yves Layec** - Gestion sanitaire de la colonie / **30/11 - Alexis Ballis** - Qualité des sirops de nourrissage et des pâtes protéinées / **07/12 - Noa Simon Delso** - Politique européenne et projet B-THENET / **11/01 - Anne Dalmon** - Comment limiter l'impact des virus dans les colonies d'abeilles? / **08/02 - Florian Bastin et Oriane Rollin** - Les risques liés aux espèces exotiques envahissantes / **22/02 - Benjamin Basso** - Santé et sélection / **29/02 - Oriane Rollin** - Environnement et intrants / **07/03 - Agnès Fayet** - L'encadrement sanitaire EU/FR/BE / **21/03 - Victor Herman** - Méthodes de gestion et de suivi de la varroase: études de cas

Infos pratiques

€ Cycle complet: CARIPASS = gratuit - CARI = 40 € - Non membre = 60 € - Conférence à l'unité = 10 €

Inscrivez-vous auprès de Florine **AVANT LE 30/09** - info@cari.be - OBJET: FOCUS Santé

✓ Place réservée après versement sur le compte: IBAN : BE55 0682 0176 1744

Programme sous réserve de modifications

En raison de certains abus, aucune diffusion des liens de réécoute ne sera possible.

Un moment de nostalgie, mais qui nous ramène inmanquablement au même thème de destruction que nous vivons tous en cette période de septembre 2023

Du « Bee-Tree » au « Bee-Trap » par Alain Schockert

C'était il y a une vingtaine d'années, par un beau dimanche d'été. L'après-midi, nous avions une conférence apicole dans notre local habituel, l'arrière-salle du Canotier, en face de la Collégiale.

Je faisais régulièrement un crochet en voiture par la gare de Nivelles où m'attendait Roger Vanhée, Apiculteur émérite venant de Bruxelles, en train.

Il était un intime de notre regretté Président Roger Bauduin et ardent sympathisant de notre Cercle.

Il était assidu à nos conférences.

Ce jour-là, tout en me dirigeant vers la Grand-Place de Nivelles, je constatais que Roger, assis à mes côtés, avait sur les genoux une petite plante.

Intrigué, je lui demandais ce qu'il transportait. Il me répondit, l'œil malicieux, « c'est un Bee-Tree », littéralement « Arbre à Abeilles ». Arrivé à destination, il m'offre ce petit arbuste pour me remercier de m'occuper de lui et prédit un arbre qui accueillera les oiseaux du ciel. Je fus très touché par ce geste d'amitié et le jour-même, je plantais cet arbuste au fond du jardin. Très vite, il prit une envergure monumentale.

Tous les ans, au moment de sa floraison (en août), il attire des milliers d'abeilles. J'installais mon transat au pied de cet arbre majestueux, pour y entendre ce bourdonnement incessant qui me fait penser à ce merveilleux passage du livre « La Vie des Abeilles » de Maurice Maeterlinck :

« On s'y reposait au carrefour étincelant où convergent et d'où rayonnent les routes aériennes que parcourent de l'aube au crépuscule, affairés et sonores, tous les parfums de la campagne. On y venait entendre l'âme heureuse et visible, la voix intelligente et musicale, le foyer d'allégresse des belles heures du jardin. On y venait apprendre à l'école des abeilles, les préoccupations de la nature toute-puissante Les délices presque insaisissables de ces journées immaculées qui tournent sur elles-mêmes dans les champs de l'espace ... »
Bref, le paradis sur terre. (à suivre...)

(...suite) Depuis l'an dernier et plus encore cette année, ce moment d'allégresse s'est mué en cauchemar pour mes petites protégées.

Le « Bee-Tree » est devenu un « Bee-Trap ». Le frelon asiatique a transformé cet arbre en source alimentaire abondante. On les voit tourner autour de l'arbre pour ensuite capturer mes innocentes abeilles en plein butinage.

Qui aurait imaginé, une vingtaine d'années plus tard, que le cadeau de Roger Vanhée allait devenir un piège à abeilles.

C'est pourtant une triste réalité, au point que la mort dans l'âme, je devrais peut-être me résigner à abattre ce magnifique arbre.

Quoi qu'il en soit, ceci n'altère en rien le souvenir ému, l'amitié que j'ai toujours eu pour feu Roger Vanhée. Cette même amitié que j'éprouve pour notre autre Roger (Bauduin) qui a marqué à jamais le monde apicole et principalement notre Cercle qu'il a présidé avec brio pendant tant d'années.

Paix à leur âme !

Miel Maya Honing a besoin de vous

Dans deux ans, **Miel Maya Honing** fêtera ses **50 ans**, que d'actions entreprises depuis toutes ces années, que d'aide apportée et que de souvenirs vivants ! Malheureusement, ayant subi quelques restrictions budgétaires, notre ONG a besoin d'aide extérieure sous forme de dons. Nous voulons continuer à étendre nos activités ici et là-bas, doper nos leviers d'action et soulever les montagnes mais, *o tempora, o mores*, le nerf de la guerre reste les fonds. Bonne nouvelle cependant : pour tout don récolté, l'on nous donne les moyens de le faire fructifier; pour un don de 10 euros, nous arrivons à en percevoir 100 afin de continuer nos superbes missions et nos partenariats pour aider les gardien.ne.s d'abeilles à travers le monde. Et vous, cher.e.s donateurs.trices, grâce à la déduction fiscale à partir de 40 euros, vous n'en payez que 24 en réalité.

Pour nous aider: **Miel Maya Honing IBAN: BE25 0689 0283 3082**

Pour toute question et information complémentaire : info@maya.be

alienor.petit@maya.be

Merci pour votre aide !